

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
Auvergne - Rhône – Alpes

Affaire suivie par :
Gérald GERVAIS

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONJOINT du 4 mai 2017

Étaient présents :

L'administration :

Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles ;
Stephan Soubranne, secrétaire général ;
Gérald Gervais, responsable des ressources humaines et secrétaire administratif de séance.

Les représentants du personnel :

Titulaires :

- Messaouda Slimani-Chamakh (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) et secrétaire du CHSCT ;
- Jean-Philippe Sevilla (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Isabelle Puech (Cfdt Culture – Sncs Unsa Rhône-Alpes) ;
- Josiane Boulon (Cfdt Culture – Sncs Unsa Rhône-Alpes) ;
- Emilie Thomas (Snac Fsu Auvergne) ;
- Guy Nicolas (Sud Culture Auvergne) ;
- Florence Gautier (Sud Culture Auvergne).

Suppléants :

- Anne Lise Curcio (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Jean-Pierre Jollivet (Snac Fsu Auvergne) ;

Les acteurs de prévention :

- Michèle Calero, conseillère de prévention Rhône-Alpes ;
- Serge Rongier, conseiller de prévention Auvergne ;
- Nasséra Bouchaibi, assistante de prévention de l'Isère ;
- Isabelle Cistac, assistante de prévention de l'UDAP de la Savoie/Haute-Savoie ;
- Sandrine Vernemouze, assistante de prévention de l'UDAP du Cantal ;

- Jean-Pierre Fabre, Inspecteur santé et sécurité au travail.

Étaient excusés :

- Laurence Ollivier (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Elodie Zussy (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Bailla Aïssou, (Cgt Culture – FSU- Sud Culture Rhône-Alpes) ;
- Paul Girard, assistant de prévention de l'UDAP de l'Allier ;
- Jean-François Vilvert, assistant de prévention de l'UDAP de l'Ardèche ;
- Florence Rieser, assistante de prévention de l'UDAP de la Drôme ;
- Roger Chol, assistant de prévention de l'UDAP de la Loire ;
- Charles Vignes, assistant de prévention de l'UDAP de Haute Loire ;
- Laurence Monier, assistante de prévention de l'UDAP de l'Ain
- Docteur Patricia Neddham, médecin de prévention Rhône-Alpes ;
- Sylvie Exertier, Conseillère technique régionale ;
- Dominique Ranoux, Conseillère technique régionale ;
- Muriel Giordano, Conseillère technique, responsable des assistantes sociales.

Médecin de prévention Auvergne : néant depuis le 01/01/2016.

Présence également d'Anna Chaput, stagiaire auprès du groupe de prévention des RPS

Propos liminaire :

Jean-Pierre Fabre tient à s'excuser de son départ rendu nécessaire à 14h00.

Michel Prosic accueille les membres du CHSCT et propose un tour de table.

Tour de table des membres présents : le quorum est atteint.

Michel Prosic invite ensuite la nouvelle administratrice du site de Clermont-Ferrand, Madame Maléna Dumoutier, à se présenter (Madame Dumoutier était précédemment affectée au Centre des Monuments Nationaux sur le poste d'adjoint à l'administrateur du site d'Azay le Rideau). Il indique également la présence d'Anna Chaput et explicite sa mission.

Guy Nicolas propose que Madame Dumoutier puisse assister à cette réunion de l'instance étant pleinement concernée par les questions de fonctionnement du site de Clermont-Ferrand et des UDAPs d'Auvergne.

Isabelle Puech pense que les raisons ne sont pas suffisantes aujourd'hui et que l'administration pourra lui donner les éléments nécessaires.

Messaouda Slimani interroge les représentants du personnel afin que l'un d'eux se désigne pour prendre la relève du secrétariat permanent.

Emilie Thomas accepte.

Pour cette séance, les secrétaires de séance seront Messaouda Slimani et Emilie Thomas en raison de l'absence de Madame Slimani cet après-midi.

Point 1 : Approbation du PV de CHSCT du 14 mars 2017

Gérald Gervais remercie l'ensemble des acteurs du CHSCT du 14 mars 2017 qui ont tenté de répondre aux exigences des délais entre ces deux réunions de l'instance. Il précise qu'il a été envoyé à la mi-avril au secrétaire permanent et que les observations des représentants du personnel sont parvenues le 25 avril 2017. Il indique que

l'ensemble de ces observations ont été prises en compte. Il interroge toutefois en séance l'inspecteur santé sécurité qui, en raison de son absence pendant ce laps de temps, n'a pu émettre ses observations.

Jean-Pierre Fabre indique que des problèmes informatiques l'ont également contraint mais qu'il n'a pas d'observations à exprimer.

Le PV est remis en séance. Le secrétaire permanent confirme que les observations ont été prises en compte.

Isabelle Puech précise que les trois observations qu'elle avait réalisées étaient plus de forme.

Emilie Thomas abonde en ce sens.

Guy Nicolas précise toutefois qu'il n'a pas pu prendre connaissance du document. Il demande un temps de relecture.

Point 1

PV du CHSCT du 14 mars 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une dernière relecture afin de confirmer la prise en compte des observations.

Point 2 : Présentation des suites données au dernier CHSCT (pour information)

Gérald Gervais remercie la secrétaire permanente pour sa participation à la réalisation de ce point, la liste des suites à donner ayant été réalisée de manière conjointe. Il précise également qu'une colonne a été ajoutée afin de préciser le calendrier prévisionnel de réalisation de ces suites, comme convenu lors d'un précédent CHSCT.

Il mentionne ensuite que l'ensemble des PV des CHSCT conjoints ont été signés (CHSCT du 15 mars, 7 juin et 8 novembre 2016). Parmi les autres suites à donner, l'officialisation du groupe de travail relatif aux risques psycho-sociaux (RPS) a été réalisée tout comme la relecture, la validation et la diffusion du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Par ailleurs, il indique que la campagne relative à la mise à jour des fiches de poste a été lancée en parallèle avec celle des entretiens professionnels. Ce travail est en cours et les fiches de postes remaniées et signées par le supérieur hiérarchique direct et l'agent sont remises en même temps que les entretiens professionnels. Il cite également les projets en cours comme celui du livret d'accueil, livret qui a fait l'objet d'une présentation à deux représentants du personnel, membres du CHSCT. Les remarques sont prises en compte actuellement. Le projet sera prochainement envoyé aux membres du CHSCT afin qu'une réunion de travail, après une période réservée à la prise de connaissance de cette première version de travail sous .ods, puisse se monter.

Dans les démarches actuelles visant à améliorer la présentation de la DRAC et, plus particulièrement, pour répondre à l'objectif d'un meilleur accueil des nouveaux arrivants, les observations de ces derniers amènent la DRAC à s'interroger sur la mise en place d'un trombinoscope. **Gérald Gervais** indique que ce trombinoscope permettrait aux agents, répartis sur 13 sites, de se reconnaître plus facilement.

Michel Prosic propose que la réflexion soit ouverte dans les mois prochains.

Gérald Gervais mentionne ensuite la réflexion ouverte actuellement par le service du fonctionnement, dans le cadre de la politique de mutualisation et d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat, sur les mesures d'organisation et d'utilisation à prendre. Il termine enfin avec le projet de règlement intérieur au CHSCT conjoint qui se trouve aujourd'hui au point mort et interroge les membres sur la nécessité de poursuivre

ce projet dès lors que ce règlement n'est pas indispensable et que les deux CHSCT de site ont leur propre règlement intérieur.

Jean-Pierre Fabre confirme qu'il n'y a pas d'obligation en effet dès lors que les instances officielles sont les CHSCT de site. Il précise que l'idéal aurait été d'uniformiser les deux règlements intérieurs des CHSCT de site.

Michel Prosic propose qu'il soit validé le principe d'abandonner ce projet de règlement afin de concentrer les efforts sur les autres thématiques abordées.

Emilie Thomas rejoint ce point de vue.

L'ensemble des membres du CHSCT vont dans le même sens.

Stephan Soubranne souhaite revenir sur la mise à jour des fiches de postes afin d'indiquer que des litiges entre l'agent et le N+1 peuvent survenir. Si tel est le cas, il précise que le secrétaire général est saisi afin de solutionner le problème et que, si la difficulté persiste, le N+2 peut également intervenir. Il indique avoir été saisi deux fois sur cette campagne.

Jean-Pierre Fabre s'interroge sur l'actualisation des lettres de mission des assistants de prévention et leur diffusion au fil de l'eau.

Michèle Calero annonce que ces feuilles de route ont été actualisées.

Michel Prosic indique les avoir signées et pense qu'elles ont été présentées.

Gérald Gervais pense que cette publicité a été effectuée lors du CHSCT du 8 novembre 2016. Il s'engage à vérifier cette information et à effectuer cette diffusion le cas échéant.

Michèle Calero précise que deux lettres sont en cours de rédaction pour les assistants de prévention de les UDAP 26 et 03 (respectivement MM. Laurent Vanoni et Paul Girard).

Michel Prosic souligne le fait que les dossiers à ouvrir à l'occasion des CHSCT sont suivis dans ce tableau et qu'ils connaissent tous des évolutions.

Guy Nicolas pense que la question du trombinoscope n'est pas anecdotique mais au contraire essentielle, surtout dans une période de réorganisation et avec un effectif de près de 250 personnes. Il s'agit selon lui d'un instrument où le volontariat doit être la ligne de conduite, pour valoriser les personnes et faire connaître les métiers des uns et des autres.

Messaouda Slimani s'interroge sur le champ de diffusion de ce trombinoscope.

Michel Prosic précise que ce serait un outil interne à disposition de la communauté de travail.

Anne-Lise Curcio indique que ce trombinoscope avait été proposé il y a quelques années et qu'il avait été décidé d'abandonner ce projet.

Michel Prosic s'interroge sur le format utilisé il y a quelques années.

Isabelle Puech indique qu'il convient aussi de présenter les nouveaux arrivants en réalisant un tour des services.

Gérald Gervais indique que le chef de service présente le nouvel agent lors de sa prise de poste mais que cela ne signifie pas une présentation à l'ensemble des agents.

Emilie Thomas indique aux membres qu'un trombinoscope existait il y a quelques années au sein de la DRAC Auvergne et qu'il fonctionnait bien.

Stephan Soubranne précise que cela n'avait pas été validé au niveau des instances en raison de la faible participation. Il s'interroge dès lors sur le fait de valider par les instances le principe d'incitation du dépôt d'une photographie.

Les représentants du personnel souhaitent qu'une liberté totale soit laissée aux agents.

Stephan Soubranne revient ensuite sur le parcours actuel d'accueil des nouveaux arrivants :

- information à l'ensemble des agents par courriel ;
- passage par le service RH de proximité afin de finaliser les démarches administratives ;
- présentation par le chef de service du nouvel agent auprès des agents en même temps que la présentation du bâtiment ;
- réunion avec le secrétaire général.

Jean-Pierre Fabre indique qu'il ne faut pas oublier les démarches auprès de la CNIL.

Guy Nicolas pense qu'il convient en tout état de cause d'améliorer cette politique d'accueil général sans oublier d'informer chacun en situation sur le terrain sur le volet santé/sécurité au travail.

Isabelle Puech précise que l'adjoint technique faisait en effet une visite des lieux sur ces aspects santé/sécurité au travail.

Michel Prosic demande qu'il soit défini une formule de visite technique des lieux, indispensable en matière de sécurité au travail.

Point 3 : Présentation des registres santé sécurité au travail

Gérald Gervais présente le bilan des réponses des UDAP et des sites, bilan qui a été réalisé sous forme de tableau de suivi. Il indique que peu de fiches sont en cours de traitement. Une première fiche, datée du mois de mars, est relative aux locaux de l'UDAP 38 qui ont été « visités » lors du weekend du 25/26 février. Des constats successifs ont été effectués : par les agents puis la police avant que des agents du bureau de fonctionnement se déplacent également. En complément de la nature de cette fiche, d'autres observations ont été émises afin d'améliorer les conditions de travail des agents : mobiliers (commandes passées), nuisance sonore liée au chauffage.

Stephan Soubranne revient sur la problématique des volets roulants. Dans la mesure où le bail risquait de ne pas être reconduit, le propriétaire était peu enclin à réaliser les travaux afférents à cette problématique. Il précise que le bail ne sera pas dénoncé et qu'il s'est donc rapproché du propriétaire. Les devis vont être lancés ; ils porteront sur deux types de volets roulants, avec caisson intérieur et avec caisson extérieur afin de répondre aux demandes de la copropriété. Les travaux seront donc effectués, la facture envoyée au propriétaire, et payée en liaison avec la préfecture le cas échéant.

Michel Prosic interroge le secrétaire général sur les délais.

Stephan Soubranne pense que les devis pourront être validés avant la fin du mois de mai ; les travaux seront lancés dans la foulée.

Guy Nicolas s'interroge sur le degré de sécurisation des locaux par la pose de ces volets roulants s'il ne s'agit pas de grilles déroulantes.

Stephan Soubranne répond que la sécurité sera de facto améliorée.

Michel Prosic rappelle qu'il a été décidé que les travaux seraient réalisés quel que soit l'échéance du déménagement de l'UDAP 38 et précise que ces orientations ont été partagées avec le chef de service.

Nassera Bouchaïbi précise qu'un premier prestataire est passé ce lundi et un second mercredi.

Gérald Gervais revient ensuite sur le registre santé sécurité dématérialisé. Il mentionne la réunion de travail du 17 janvier 2017 animée par le responsable informatique afin de présenter le dispositif et celle du 20 mars animée par les conseillers de prévention. Les observations émises par les membres du CHSCT et les assistants de prévention respectivement présents à ces réunions amènent à faire évoluer le dispositif de départ. Une évolution de l'intranet pour une meilleure visibilité de ce registre est également prévue.

Serge Rongier présente les évolutions proposées telles qu'une clarification de la présentation des fiches et la possibilité de mettre en place une signature dématérialisée. Le projet est en cours d'amélioration par le bureau informatique.

Michèle Calero propose que ce projet une fois abouti soit présenté en CHSCT.

Michel Prosic y répond favorablement.

Anne-Lise Curcio demande que ce projet soit ajouté aux suites à donner au CHSCT.

Gérald Gervais le fera.

Jean-Pierre Fabre s'interroge sur la traçabilité des observations.

Michel Prosic indique que cela fait partie de la commande.

Jean-Pierre Fabre indique également qu'une expérience de ce type a été menée à Poitiers et que les problématiques « informatique et liberté » doivent être traitées.

Michel Prosic demande que cela soit étudié.

Isabelle Cistac mentionne que la fiche du registre santé sécurité de l'UDAP 73/74 n'a pas été abordée.

Isabelle Cistac présente la problématique liée à la prestation « ménage » principalement sur le site d'Annecy et indique qu'il serait souhaitable de réétudier la question entre la DRAC et la DDT concernant les modalités de fréquence d'intervention, les agents estimant que le nettoyage de leur partie bureaux n'est pas satisfaisante.

Michel Prosic demande à Stephan Soubranne de regarder cela en lien avec le service du fonctionnement.

Isabelle Cistac évoque également la question du matériel informatique devenu obsolète et son renouvellement.

Michel Prosic indique que la campagne est en cours.

Isabelle Cistac mentionne enfin une isolation perfectible des locaux sur le site d'Annecy.

Guy Nicolas s'interroge sur la possibilité d'anonymiser un signalement sur le registre santé sécurité. En effet, certaines personnes hésitent à signaler des problèmes ou ont des difficultés à les formuler de façon pertinente alors que ces problèmes sont bien réels.

Jean-Pierre Fabre précise que le modèle réglementaire contient la mention « identité de l'agent ou de l'utilisateur ».

Michel Prosic précise que l'intérêt est bien de répondre à ces observations, le cas échéant en demandant des précisions à l'auteur de l'observation, et de pouvoir indiquer à ce dernier les actions entreprises.

Isabelle Puech indique que la confidentialité peut être réalisée par le biais des représentants du personnel ou des conseillers de prévention.

Jean-Pierre Jollivet souhaite connaître la périodicité du nettoyage des cabinets d'aisances et des urinoirs.

Jean-Pierre Fabre précise de mémoire que l'employeur doit faire procéder au nettoyage et à la désinfection de ces lieux au moins une fois par jour.

Point 4 : Examen des accidents du travail

Gérald Gervais propose dans un premier temps d'aborder la question de la désignation des membres de la délégation visant à être informé des accidents de travail afin de préconiser des suites à donner à ceux-ci. A ce titre, il rappelle que l'article 53 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique précise que « [l]e comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procède, dans le cadre de sa mission d'enquête en matière d'accidents du travail, d'accidents de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel, à une enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'article 6. » Il précise que la délégation comprend « le président ou son représentant et au moins un représentant des organisations syndicales siégeant au comité. Le médecin de prévention, l'assistant ou, le cas échéant, le conseiller de prévention ainsi que l'inspecteur santé et sécurité au travail peuvent participer à la délégation. »

Jean-Pierre Fabre apporte des précisions quant aux différents cas que l'on peut rencontrer lors d'un accident de service ou de trajet. Le premier est celui de l'accident ou incident grave ; la question ne se pose pas, il faut une enquête du CHSCT. Le deuxième cas est le côté répétitif des accidents ; le tableau de suivi est à ce titre intéressant. Dans ce deuxième cas, la délégation peut être intéressante. Il propose par ailleurs qu'un représentant du personnel des deux sites soit désigné. Le troisième cas est celui d'un accident plus « classique » mais là encore, le CHSCT peut décider de faire une enquête.

Isabelle Puech revient sur l'expérience antérieure pendant laquelle le service RH avait saisi une délégation sur trois cas pour lesquels il n'y avait pas eu d'enquête approfondie. Cela permet aussi d'éviter que l'on se pose des questions infondées.

Michèle Calero demande que les conseillers de prévention soient également informés afin d'actualiser le DUERP si nécessaire.

Michel Prosic demande si le principe de la délégation est retenu par les membres du CHSCT.

Anne-Lise Curcio s'interroge sur l'opportunité de désigner nominativement des représentants.

Jean-Pierre Fabre précise que cette délégation n'a pas nécessairement vocation de se réunir à chaque accident mais à regarder la liste des accidents et à vérifier si certains concernent des cas nécessitant une enquête conformément au décret n°82-453 ou peuvent être intéressants à analyser.

Stephan Soubranne rappelle qu'un CHSCT exceptionnel peut être réuni dans des cas précis.

Michel Prosic est favorable à la création de cette délégation. Afin d'assurer la continuité des actions, il propose de déterminer le membre régulier de l'administration et des représentants du personnel, un sur chaque site, afin que le niveau d'information soit identique.

Jean-Pierre Fabre précise que le CHSCT doit être informé en temps réel de tout accident. Le CHSCT décide ou pas de faire une enquête.

Emilie Thomas rejoint M. Prosic sur la désignation de deux représentants du personnel.

Guy Nicolas demande à ce que les conseillers de prévention soient présents.

Florence Gautier s'interroge sur la notion juridique d'accident du travail

Jean-Pierre Fabre précise que c'est l'agent qui déclare son accident du travail. L'administration ne peut pas refuser une déclaration d'accident de travail.

Gérald Gervais indique que les documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles sur Sémaphore et qu'en cas d'accident, ces documents sont remis à l'agent. Il s'agit, précise-t-il, de la déclaration d'accident, à remplir par l'agent accidenté, l'enquête sur cet accident, à remplir par l'agent et sa hiérarchie, et les feuilles pour prise en charge des frais. Il est également précisé à l'agent qu'il ne doit pas présenter sa carte vitale et n'a normalement pas à faire d'avance de frais médicaux.

A l'issue de ces échanges, les personnes suivantes sont identifiées :

Au titre des représentants du personnel :

- Florence Gautier, titulaire site Clermont-Ferrand ;*
- Jean-Pierre Jollivet, suppléant site Clermont-Ferrand.*

- Isabelle Puech, titulaire site Lyon ;*
- Jean-Philippe Sévilla, suppléant site Lyon.*

Au titre de l'administration :

- le directeur régional adjoint ou le secrétaire général, titulaire ;*
- l'administrateur de site de Clermont-Ferrand, suppléant.*

Guy Nicolas s'interroge sur l'expertise disponible au sein de la DRAC pour vérifier si l'accident est imputable au service et valider ainsi la déclaration et l'enquête.

Michel Prosic demande l'établissement d'une note à l'attention des agents ARA sur cette notion d'accident du travail.

Gérald Gervais revient ensuite sur le tableau, projet présenté lors d'un dernier CHSCT. Sont présentés les deux accidents de service survenus en 2017, l'un au mois de février et l'autre en mars. Un seul a donné lieu à un arrêt de travail. Il s'agit de chutes.

Stephan Soubranne indique qu'il s'agit d'un tableau de suivi.

Isabelle Puech trouve que certaines données permettent un travail d'analyse intéressant.

Jean-Pierre Fabre pense qu'il conviendrait de supprimer l'ancienneté dans le poste qui n'a pas lieu d'être ici. Il indique que des seuils pourraient être mis en avant : 0 à 5 ans ; 5 à 15 ans ; plus de 15 ans.

Gérald Gervais précise qu'il s'agissait du tableau de suivi demandé par le ministère.

Michel Prosic propose que le tableau proposé annuellement par le ministère soit la base de suivi.

Point 5 : Point d'étape du groupe de travail sur la prévention des risques psychosociaux

Gérald Gervais remercie le groupe de travail pour sa participation aux points 5 et 6 ainsi que Mme Chaput pour les entretiens individuels qu'elle effectue au sein de la DRAC.

Emilie Thomas présente un point d'étape sur le travail réalisé par le groupe. L'analyse de l'enquête nationale se conclue. 38 facteurs de risques ont été identifiés ; ils méritent toutefois d'être synthétisés. Une vingtaine devrait être conservés après accord du groupe de travail. L'objectif est de les présenter lors d'un prochain CHSCT, si possible celui de début juillet. Ces facteurs de risques pourront être complétés par la synthèse post-entretiens individuels [Au 4 mai, 25 participants sur le site de Lyon avaient été reçus et 15 prises de rendez-vous avaient été effectuées sur Clermont-Ferrand et en UDAP]. Le diagnostic sera également complété par les entretiens collectifs prévus fin juin. Les objectifs seront alors de confirmer les hypothèses du groupe voire de faire remonter d'autres facteurs de risques.

Elle précise ensuite que 4 groupes seront interrogés en juin : le CODIR, les agents en situation d'encadrement, les agents des fonctions métiers et ceux des fonctions d'appui. Le lieu choisi, Roanne, au dépôt archéologique, permet à la fois de répondre à la problématique de la distance géographique à parcourir pour la quasi-totalité des agents et à celle de la neutralité. Chaque groupe (d'une dizaine d'agents) sera entretenu pendant 2h30 maximum. L'animation sera effectuée par Emilie Thomas et Gérald Gervais en lien avec Mmes Dubois, de l'ARACT, et Chaput.

Anne-Lise Curcio interroge l'administration sur la prise en charge du déplacement.

Stephan Soubranne précise que les frais de déplacements seront classiquement pris en charge.

Emilie Thomas mentionne ensuite la communication retenue au regard du faible nombre d'agents ayant répondu favorablement aux présentations de la démarche (14 agents sur les deux sites). Une plaquette a été réalisée et transmis aux membres du CHSCT, le projet étant de présenter la démarche globale tout en précisant les entretiens individuels, en cours, et collectifs, à venir.

La définition des RPS et ses origines sont évoquées tout comme les risques. Les étapes de la démarche sont également rappelées. Les échéances sont évoquées tout comme les objectifs du groupe ainsi que les actions en cours.

Emilie Thomas se propose de le distribuer aux agents, avec l'aide des assistants de prévention et Anna Chaput. Elle s'interroge sur la création sur l'intranet d'un lieu pour déposer les documents réalisés ou utilisés tout au long de ce travail.

Michel Prosic demande à ce que les observations soient émises d'ici mardi 9 mai au soir pour modifier, si nécessaire, la plaquette avant distribution.

Guy Nicolas souhaiterait que l'objectif général de la démarche d'amélioration de la qualité de la vie au travail soit clairement affiché et indique qu'il espère que des agents

se sentant bien dans leur travail seront également entendus, car ils sont porteurs de solutions.

Anna Chaput précise que les objectifs sont fixés tel que celui d'amélioration des conditions de travail.

Stephan Soubranne abonde en indiquant que la qualité de vie au travail est bien l'objectif recherché.

Emilie Thomas mentionne les ressources qui mériteront d'être conservées même si des leviers doivent être proposés. Elle demande également à ce que les indicateurs soient discutés lors du prochain CHSCT.

Elle souhaite aussi aborder la question de l'implication de la direction dans cette démarche et propose que le CODIR, les chefs de service se mobilisent comme acteur des leviers qui seront proposés.

Michel Prosic rappelle qu'il a lui-même souhaité signer les lettres de mission, la lettre d'information aux agents. Il a aussi souligné le travail effectué par le groupe lors de deux plénières des chefs de service et l'engagement nécessaire des chefs de service dans cette démarche. Il s'engage donc à participer le cas échéant à une réunion du groupe de travail.

Guy Nicolas revient sur l'arrêt du financement des pots d'accueil et de départ par l'administration alors qu'il s'agit selon lui de moments importants qui soudent les équipes. L'accueil des nouveaux arrivants engage leur attitude par rapport à leur activité et à l'organisation pour toute leur carrière.

Michel Prosic n'espère pas que cela soit un facteur de risque psycho-social.

Guy Nicolas suggère que ces quelques temps forts annuels soient rétablis par le biais d'un financement spécifique des associations des personnels.

Anna Chaput revient enfin sur les entretiens individuels afin de préciser que le nombre significatif d'entretiens est fixé à 30 ; dès lors avec la quarantaine d'entretiens qui sera effectuée, les résultats seront pertinents.

Point 6 : Présentation de l'hypothèse de la mise en œuvre de la cellule de veille sociale et proposition de sa composition (pour avis)

Gérald Gervais revient sur le CHSCT exceptionnel relatif à la prévention des risques psycho-sociaux du 14 mars 2017 et l'hypothèse de la mise en œuvre d'une cellule de veille sociale qui interviendrait en dernier ressort. Il précise qu'il avait été indiqué que le groupe de travail relatif à la prévention des risques psychosociaux étudierait l'hypothèse lors de sa réunion du 14 avril. Il indique que la notion de prise en charge est apparue comme un élément central du débat, l'alerte pouvant être collective ou individuelle. Il indique ensuite les acteurs existants pour effectuer cette alerte : les agents (de façon individuelle ou collective), les collègues ou supérieurs hiérarchiques, les représentants du personnel, les ressources humaines ou les acteurs de la prévention. On peut donc raisonnablement en déduire que les acteurs qui seront saisis selon le niveau de traitement sont : le manager, les ressources humaines, la médecine de prévention, l'assistance sociale, etc. Par conséquent, un premier élément est que la composition de cette cellule de veille serait, certes, pluridisciplinaire mais constituée d'acteurs d'ores et déjà saisis. Par conséquent, l'efficacité, au regard de l'absence de certains des acteurs sur une partie du périmètre tout du moins, semble être à interroger. Par ailleurs, le groupe de travail s'est également interrogé sur la mise en œuvre d'une cellule de suivi du plan d'action des RPS et de la redondance des acteurs dans ces différentes cellules.

Emilie Thomas indique que cette cellule de suivi du plan d'action des RPS pourrait intervenir en amont sur des situations individuelles ou collectives afin de prévenir des risques. Elle pense donc que la plus-value pour traiter des cas de souffrance de la cellule de veille sociale est à questionner en effet au regard de la chaîne de prévention actuelle qui mérite, certes, d'être revue. Elle conclut en indiquant qu'à ce stade, elle croit plus en l'efficacité de la première cellule évoquée.

Jean-Pierre Fabre pense qu'il s'agit de deux cellules différentes dès lors que la cellule de veille sociale est curative. Elle n'a par ailleurs pas vocation à se substituer à l'existant. Elle interviendrait qu'une fois que dysfonctionne la chaîne de prévention existante.

Gérald Gervais comprend cette logique de mobilisation mais si défaillance il y a d'un ou plusieurs acteurs de la chaîne, il s'interroge sur l'efficacité de ce regroupement.

Jean-Pierre Fabre indique que la question de la confidentialité de cette cellule peut surtout permettre à des agents d'exprimer un besoin qu'ils refuseraient d'officialiser par un autre biais.

Michel Prosic propose que ce point soit reporté au prochain CHSCT, le projet n'étant à ce jour pas mûr.

Isabelle Puech s'interroge sur la marche à suivre quand la personne pouvant régler la difficulté à laquelle est confrontée un agent est également la source de cette difficulté.

Gérald Gervais indique que si le cas indiqué est que le N+1 est la source, selon l'agent, de la difficulté rencontrée, il est toujours possible de s'adresser au N+2. Il lui semble qu'une différence doit être faite entre une difficulté organisationnelle et une difficulté d'ordre inter-personnel.

Jean-Pierre Fabre aborde la question de la confiance, celle-ci pouvant être rétablie ou confirmée par le biais de la cellule proposée.

Anne-Lise Curcio s'interroge sur le suivi qui peut être fait des signalements effectués.

Guy Nicolas pense que ces questions ne doivent pas dissimuler l'absence de médecine de prévention et d'assistance sociale.

Isabelle Puech revient sur les signalements effectués qui ont, certes, eu des suites mais pour lesquels les effets positifs entrevus s'estompent jusqu'à ce que la difficulté soit de nouveau présente. Elle s'interroge sur ces cas et sur ce qu'il est possible de faire.

Guy Nicolas s'interroge quant à lui sur l'effectivité du bureau santé sécurité au travail. Il demande si le médecin récemment recruté par ce bureau pourrait se déplacer quelques jours pour des campagnes annuelles d'exams là où elles n'ont plus lieu.

Jean-Pierre Fabre indique qu'il est en place et qu'il travaille à l'ensemble des questions liées à la santé et sécurité au travail.

Michèle Calero précise que les conseillers de prévention ont été réunis pour la première fois par ce bureau.

Interruption de séance à 12h45– reprise à 14h00

Le président du CHSCT remercie M. Fabre qui ne pourra malheureusement pas assister à la suite des débats. L'inspecteur santé sécurité au travail souligne les diminutions de crédits dédiés au déplacement et indique qu'il sera donc amené à multiplier les réunions à distance.

Le secrétariat est assuré l'après-midi par Emilie Thomas suite au départ de Messaouda Slimani.

Michel Prosic propose de reprendre la séance. Il prie les membres du CHSCT de bien vouloir l'excuser pour son départ à 14h40 afin de se rendre à l'ouverture de la Biennale d'Art Contemporain de Lyon. Stephan Soubranne assurera alors la présidence.

Point 7 : Présentation du bilan de la médecine de prévention AST Grand Lyon

Point 8 : Point sur la médecine de prévention

Gérald Gervais précise que le bilan a été réalisé par le Dr Neddham et ses équipes. Une demande de bilan a été réalisée auprès de l'AST Isère qui a transmis simplement le nombre de visites réalisées, soit deux en 2016. Il profite de ce moment pour mentionner les excuses du docteur quant à son absence. 48 agents ont été vus en 2016 dont 18 ne présentaient aucune problématique de santé au travail.

Isabelle Puech indique donc que 30 agents en présentaient.

Gérald Gervais mentionne que certains agents (6) ont été suivis pour des pathologies sans lien avec le travail. En revanche, il est exact que pour 4 agents des signalements ont été formulés auprès de la direction du fait de situations individuelles de mal-être au travail. Parmi les agents vus en 2016, 3 ne sont plus dans les effectifs en 2017 ; la description d'une charge de travail élevée en lien avec des postes vacants, et celle de non reconnaissance du travail effectué et de perte du sens du travail étaient formulées au cours de ces consultations. Les situations collectives des agents du bureau des affaires financières et de l'UDAP 69 ont également fait l'objet d'échanges. Il annonce également que le rapport indique que deux autres services semblent mériter une évaluation plus approfondie : les services régional d'archéologie et de conservation des monuments historiques. Il énumère enfin les données de consultations médico-professionnelles. S'agissant du rapport de l'AST Isère, il signale que l'organisme ne semble pas faire de rapport par entreprise mais un récapitulatif de suivi qui complète le rapport de visite effectué en début d'année pour ce qui concerne les conditions de travail.

Gérald Gervais revient ensuite sur la situation de la médecine de prévention et indique qu'une convention a été signée le 28 novembre 2016, en ce qui concerne l'UDAP 15, avec le centre de gestion 15. Pour l'UDAP de l'Ain, la convention a été signée en avril 2017 pour des visites en mai. Pour l'UDAP Savoie/Haute Savoie, la convention a été signée par le ministère et sera transmise à l'assistant de prévention. Pour cette dernière convention, le rapport du médecin sera rédigé tous les deux ans.

Isabelle Cistac précise que les agents de l'UDAP 73 se rendront à Annecy pour réaliser ces visites.

Michèle Calero explique quant à elle que les convocations des agents de l'UDAP 01 ont été envoyées.

Michel Prosic indique donc que la couverture augmente depuis le dernier CHSCT même si tous les sites ne sont pas encore couverts tels que celui de Clermont-Ferrand ou la Haute-Loire.

Guy Nicolas demande si des agents d'une UDAP pourraient consulter dans une autre UDAP.

Gérald Gervais mentionne la cartographie qui a été réalisée par le bureau santé sécurité au travail au sujet des acteurs de la médecine de prévention présents sur les territoires. Les contacts sont en cours. En parallèle, le bureau santé sécurité au travail travaille sur des hypothèses en interministériel ou en interne (possibilité de recruter des médecins au sein des services), avec des questions de seuil en termes d'effectifs à couvrir. S'agissant de la possibilité d'agents d'UDAP d'aller sur d'autres secteurs, les conventions signées ne le permettent pas.

Michèle Calero s'interroge sur la possibilité de réaliser des paiements à l'acte.

Gérald Gervais indique que les éléments en sa possession permettent, pour les cas exceptionnels, de demander une visite au médecin coordonnateur basé à Paris.

Florence Gautier revient sur la question du recrutement d'un médecin de prévention et des conditions de celui-ci.

Gérald Gervais précise que ce n'est qu'une hypothèse de travail en administration centrale et qu'il ne détient pas les informations en question.

Jean-Pierre Jollivet demande si une répartition des agents d'un même site dans différentes structures de médecine de prévention a été étudiée.

Stephan Soubranne répond par l'affirmative mais sans succès.

Isabelle Puech souhaite revenir sur les remarques effectuées par le médecin de l'AST Grand Lyon et interroge la direction quant aux actions qui seront concrètement menées sur les deux services en question.

Michel Prosic indique qu'un point sera fait sur l'évolution de ces services depuis les faits constatés.

Isabelle Puech préconise que les agents soient tout autant écoutés que les chefs de service et ce, afin de faire un constat factuel.

Anne-Lise Curcio revient sur les signalements effectués dans le cadre du traitement des RPS et qui recourent, au moins en partie, les cas évoqués par le médecin.

Gérald Gervais indique qu'il va se rapprocher du médecin afin de faire un point précis sur les éléments.

Michel Prosic quitte la séance et souhaite un bon retour aux membres qui retournent sur les différents sites de la DRAC.

Guy Nicolas souhaite aborder en questions diverses celle des moyens de communication. Ce point a été abordé lors de la venue du secrétaire général du ministère par Josiane Boulon comme vecteur permettant de limiter les déplacements. Il souhaite également aborder la question de la sécurité incendie du site.

Il s'interroge également sur la possibilité de faire appel à un médecin de prévention à la retraite.

Stephan Soubranne tient à faire un aparté et saluer le travail effectué par les conseillers et assistants de prévention mais également le service des ressources humaines.

Emilie Thomas réaffirme la nécessité de traiter les collectifs de travail mentionnés par le docteur Neddham.

Jean-Pierre Jollivet suggère que si le problème vient du management, les managers concernés devraient rembourser les stages. Il s'interroge également sur les consignes à donner aux agents en cas d'absence de médecin.

Gérald Gervais indique que la voie à prendre est celle de la saisine du bureau santé et sécurité au travail afin d'analyser les possibilités.

Tous les membres sont conscients de l'impérieuse nécessité d'avoir une médecine de prévention sur l'ensemble du périmètre.

Stephan Soubranne propose que les questions diverses soient maintenant abordées.

Point 9 : Questions diverses

Guy Nicolas aborde la question du stockage des données tout comme celle des moyens informatiques existants.

Stephan Soubranne indique que 40 postes vont être équipés d'ici à la fin de l'année d'une application interministérielle dénommée JITSI permettant des conférences à distance avec vidéo et partage sur écran. Il précise que cela ne s'ouvrira pas chez soi ou sur le privé, car fonctionnant par le réseau informatique de l'Etat.

Josiane Boulon mentionne les difficultés qui existent également sur le stockage des documents, de plus en plus lourds.

Anne-Lise Curcio demande aussi si des micros seront achetés pour les visio.

Stephan Soubranne précise que le matériel a été acheté sur le site de Clermont-Ferrand mais n'est pas utilisé à l'heure actuelle au regard des salles utilisées, celles-ci n'étant pas adaptées. Le matériel est performant mais la sonorisation de la salle ne permet pas son déploiement.

Anne-Lise Curcio s'interroge également sur la mise en place d'écrans plus larges afin d'améliorer la visibilité.

Stephan Soubranne indique qu'il convient déjà d'utiliser le plein écran. Les écrans plus grands existent et sont réservés à la vidéo-projection.

Jean-Pierre Jollivet propose la mise en place de rideaux.

Guy Nicolas souhaiterait que les informaticiens présentent un programme pour un prochain CHSCT.

Stephan Soubranne propose une présentation des équipements à venir en vue d'améliorer la situation en matière de communication.

Guy Nicolas indique ensuite son inquiétude sur le risque d'incendie de l'hôtel de Chazerat, à l'instar de celui du Parlement de Bretagne.

Serge Rongier précise qu'il a été étudié il y a quelques années la possibilité d'équiper Chazerat 1 (partie Monuments historique) en détection incendie. Le dossier s'est essoufflé et n'a pas abouti. Le système incendie n'est pas relié aux services des pompiers (impossibilité). Il est possible en revanche d'alerter les services publics de secours en cas de nécessité.

Stephan Soubranne clôt la séance et remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 15h15.

Michel Prosic



Président de la séance

Messaouda Slimani et
Emilie Thomas



Secrétaires du CHSCT conjoint

